



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 21/06/2018
Reçu en préfecture le 21/06/2018
Affiché le 21 Juin 2018
ID : 039-283900017-20180619-C2018_21-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 Juin 2018**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
15/05/2018

**Délibération n° C 2018-21
Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Denis RENAUD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé, JACQUIN, Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON, Monsieur Jean-Luc LAVIER était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) et Monsieur Jean-François GAILLARD étaient excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-8 du 14 février 2017 relative au Budget Primitif 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-12 du 29 juin 2017, relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-14 du 29 juin 2017 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-13 du 29 mars 2018 relative au Budget Primitif 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 juin 2018 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux règles de la comptabilité publiques et aux articles L 1612-12, L 3241-1 et L 3312-5 du CGCT, le compte administratif de l'exercice 2017 est soumis à votre approbation.

Il fait apparaître un résultat de 4 018 235 € à la clôture de l'exercice. Ce résultat est conforme à celui du compte de gestion de l'exercice 2017, établi par le comptable public et soumis préalablement à l'approbation de notre assemblée.

	Fonctionnement	Investissement	Total
<u>Résultats 2016 réalisés</u>	565 324,70 €	2 271 882,82 €	2 837 207,52 €
<u>Résultats de l'exercice 2017</u>			
Dépenses :	17 548 450,39 €	3 519 902,95 €	21 068 353,34 €
Recettes :	18 012 008,39 €	4 237 372,83 €	22 249 381,22 €
Résultats 2017	463 558,00 €	717 469,88 €	1 181 027,88 €
Résultats comptables CA 2017	1 028 882,70 €	2 989 352,70 €	4 018 235,40 €

Il convient de noter les points suivants sur l'exercice 2017 :

- Le résultat de fonctionnement s'établit à 463 558 €, contre 332 081 € en 2016, portant le solde cumulé de la section à 1 028 883 €.
- Le solde 2017 de la section d'investissement est de 717 470 €, pour un résultat comptable de 2 989 353 € constaté à la clôture de l'exercice.
Le report des restes à réaliser, d'un montant de 3 041 794 € de crédits, génère néanmoins un résultat net cumulé en déficit de 52 442 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
<u>Restes à réaliser 2017 :</u>	- €	3 041 794,33 €	3 041 794,33 €
Dépenses :	- €	3 041 794,33 €	3 041 794,33 €
Recettes :	- €	- €	- €
Résultats nets 2017 :	1 028 882,70 €	-52 441,63 €	976 441,07 €

Les excédents financiers constatés sur la section de fonctionnement sont le fruit des importants efforts de gestion réalisés par les services lors de ces trois dernières années. La reprise de ces excédents et leur affectation contribuent aussi bien à l'équilibre de la section de fonctionnement 2018, qu'au financement des futurs programmes d'équipement.

A-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2016	Crédits 2017 BP+BS+DM	Réalisé 2017	% Réalisation	Variation 2016/2017
011	Charges à caractère général	2 504 212 €	2 879 857 €	2 555 407 €	88,73%	2,04%
012	Charges de personnel	12 226 630 €	11 990 616 €	11 582 572 €	96,60%	-5,27%
65	Autres charges de gestion courante	140 046 €	155 847 €	145 691 €	93,48%	4,03%
66	Charges financières	171 929 €	179 000 €	147 121 €	82,19%	-14,43%
67	Charges exceptionnelles	7 630 €	18 910 €	13 371 €	70,71%	75,25%
022	Dépenses imprévues	- €	29 298 €	- €	0,00%	- €
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		15 050 447 €	15 253 528 €	14 444 163 €	94,69%	-4,03%
	Opérations d'ordre	2 828 670 €	3 230 429 €	3 104 287 €	96,10%	9,74%
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 879 117 €	18 483 957 €	17 548 450 €	94,94%	-1,85%

Les dépenses réelles de fonctionnement, en baisse de 606 284 € par rapport à 2016, diminuent pour la seconde année consécutive. Celles-ci atteignent leur plus bas niveau depuis l'exercice 2012.

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement a atteint 94,69%, soit un niveau inférieur à la moyenne des taux de réalisation constatée ces trois dernières années (97,65%).

C/011 – Charges à caractère général : 2 555 407 € (+ 51 195 €, soit + 2,04%)

Les charges à caractère général repartent légèrement à la hausse après quatre années de baisse consécutives. Leur taux de réalisation reste quant à lui quasi stable à 88,73%, contre 88,95% en 2016.

- Représentant un important poste de dépenses, le budget alloué aux fluides poursuit sa baisse (- 1,73%) pour s'établir à 640 460 €, soit 11 271 € de moins qu'en 2016. L'augmentation des dépenses en électricité (+ 50 835 €) est compensée par la réduction des achats de carburants (- 16 846 €), de chauffages urbains (- 28 678 €), de combustibles (- 12 536 €) et d'eau (- 4 047 €).
- L'entretien et la maintenance interne des véhicules ont été favorisés dans la perspective de faire des économies budgétaires tout en luttant contre le vieillissement du parc. Après plusieurs années de baisse, les achats de fournitures à destination de l'atelier logistique, principalement composés de pièces automobiles, ont ainsi progressé de 55 942 € en 2017. Suivant cette politique, les prestations extérieures d'entretien des véhicules roulants ont à l'inverse été réduites de 16,83% (-17 909 €) par rapport à 2016.
- Le financement des organismes de formation, après avoir subi une baisse de 25,85% (23 676 €) entre 2015 et 2016, a été multiplié par 2 en 2017 pour s'établir à 138 533 €, soit un niveau jamais atteint par l'établissement. Les formations d'officiers, auparavant financées uniquement par la cotisation à l'ENSOSP, sont devenues payantes à partir du 1^{er} janvier 2017, engendrant un coût supplémentaire de 54 972 €.
- Le coût des locations immobilières se réduit de manière continue et représente 30 720 €, contre 85 943 € en 2013. Depuis 2016, il n'y a plus de SPP logés par nécessité absolue de service, seuls quelques locaux demeurent loués à usage de bureaux (Lons-le-Saunier et Bletterans).
- Les dépenses en assurance, qui s'élèvent à 311 344 €, se maintiennent à un niveau stable. La signature du nouveau marché d'assurances permet des économies de dépenses significatives sur ce poste budgétaire dès l'exercice 2018.
- Les frais d'affranchissement ont connu un recul de 36,85% (-4 049 €) par rapport à 2016. Ces frais ont été divisés par trois depuis 2014, attestant de la dématérialisation progressive des échanges vers l'extérieur.

C/012 – Frais de personnel : 11 582 572 € (- 644 058 €, soit - 5,27 %)

Les dépenses de personnel s'établissent à 11 582 572 € pour un taux de réalisation de 96,60 %. Celles-ci représentent 80,19% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio légèrement supérieur à la moyenne de ces cinq dernières années (78,89%).

Personnel rémunéré (SPP - PATS - Contractuels - Stagiaires)

Les dépenses consacrées à la rémunération du personnel ont progressé à un rythme modéré de 1,55%, atteignant 7 531 979 € et retrouvant leur niveau de 2015.

La hausse des rémunérations s'explique en majeure partie par la revalorisation de 0,6% du point d'indice des rémunérations appliquée dès le mois de février. Le glissement vieillesse technicité (GVT), lié principalement à l'ancienneté des agents, génère également une augmentation structurelle des rémunérations du personnel. La réforme des échelons mise en application en 2017 a néanmoins permis d'en limiter les effets.

Certaines économies ont à l'inverse pu être réalisées grâce notamment au départ à la retraite d'un certain nombre d'agents. En outre, trois d'entre eux n'ont pas été directement remplacés avant la fin de l'année, ce qui a permis de dégager des économies de salaire. Le remplacement des départs à la retraite par des agents disposant d'une ancienneté moindre génère également des économies de salaires (effet noria).

Personnel indemnisé (SPV - Anciens)

Les indemnités versées aux SPV ont représenté 3 156 098 € en 2017, correspondant à 27,25 % des dépenses de personnel engagées. Malgré un nombre de sorties de secours en hausse de 13%, le montant des indemnités baisse de 494 357 € en raison d'un rattrapage comptable de 2015 opéré en 2016, ce qui entrave la comparaison entre les deux exercices.

Concernant les allocations des SPV, l'exercice 2017 correspond à une année de transition située entre l'arrêt de la cotisation à la CNP pour le financement de la PFR, d'un montant de 289 450 € en 2016, et le versement de la NPFR en flux direct qui a été reporté à l'année 2018. Ainsi, le financement de la NPFR 2016 et 2017 devra faire l'objet d'un appel lors de l'exercice 2018, que les crédits votés au BP 2018 devraient permettre de couvrir.

S'établissant à 894 496 €, les allocations de vétérance ont quant à elles augmenté de 43 496 € en 2017 en raison du passage de 60% à 80% de l'alignement de l'allocation de fidélité sur l'allocation de vétérance.

c/65 – Autres charges de gestion courante : 145 691 € (+ 5 645 €, soit + 4,03%)

Le chapitre des "autres charges de gestion courante" augmente suite notamment à l'arrêt de l'écrêtement des indemnités versées à certains élus.

Les subventions versées à des organismes privés, d'un montant de 52 111 € restent stables depuis la baisse de la subvention au Comité des Œuvres Sociales opérée en 2016.

c/66 – Intérêts des emprunts : 147 121 € (- 24 808 €, soit - 14,43%)

Les dépenses en remboursement d'intérêts des emprunts subissent un net recul sur l'exercice grâce à l'orientation favorable des taux révisables, indexés sur les indices Euribor 6 et 12 mois.

Les intérêts courus non échus restent négatifs à - 11 714 €, s'expliquant là encore par la baisse des taux.

Enfin, le vieillissement de la dette et la baisse du capital restant dû a aussi pour conséquence de réduire progressivement le montant des intérêts des emprunts en cours.

c/042 – Opérations d'ordre : 3 104 287 € (+ 275 617 €, soit + 9,74%)

Ce chapitre concerne principalement la dotation aux amortissements versée à la section d'investissement pour un montant de 3 012 732 €. Celle-ci était de 2 794 192 € en 2016, signifiant que le montant des biens amortissables nouvellement intégrés à l'actif du SDIS en 2017 a été supérieur au montant des sorties.

2. Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2016	Crédits 2017 BP+BS+DM	Réalisé 2017	% Réalisation	Variation 2016/2017
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	666 933 €	630 000 €	758 260 €	120,36%	13,69%
74	Contributions et participations	16 940 792 €	16 724 065 €	16 715 408 €	99,95%	-1,33%
75	Autres produits de gestion courante	8 219 €	4 600 €	4 109 €	89,33%	-50,00%
77	Produits exceptionnels	101 368 €	128 072 €	137 826 €	107,62%	35,97%
013	Atténuation de charges	32 934 €	59 497 €	24 007 €	40,35%	-27,11%
Total recettes réelles		17 750 245 €	17 546 234 €	17 639 611 €	100,53%	-0,62%
	<i>Opérations d'ordre</i>	460 954 €	372 398 €	372 397 €	100,00%	-19,21%
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	- €	565 325 €	- €	0,00%	
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 211 199 €	18 483 957 €	18 012 008 €	97,45%	-1,09%

c/70 – Produits des services, du domaine et ventes directes : 758 260 € (+ 91 238 €, soit + 13,69%)

Les produits des services ont augmenté grâce à la nette hausse des recettes issues des interventions soumises à facturation, constatée en 2017 (+20,40%).

Les recettes liées au transport sanitaire ont considérablement progressé (+35,51%, soit + 104 250 € par rapport à 2016). A l'inverse, la facturation des interventions effectuées sur zones autoroutières a chuté de 24 079 €, tout comme le remboursement des colonnes de feux de forêts, en baisse de 17 102 €, le SDIS du Jura n'ayant pas été sollicité en 2017.

Les autres recettes du chapitre correspondent à des remboursements de frais, notamment des salaires du personnel mis à disposition, pour un montant de 95 657 €. Les autres prestations de services facturées par le SDIS, telles que la mise à disposition de manœuvrants à l'ENSOSP, ou encore la location à un opérateur d'un pylône de transmissions à Saint-Maur, ont représenté 25 186 € de recettes, soit 4 358 € de moins que lors du précédent exercice.

c/74 – Contributions et participations : 16 715 408 € (- 225 384 €, soit - 1,33%)

Le chapitre des contributions et participations a représenté 92,80% des recettes de fonctionnement de l'établissement, pour un montant de 16 715 408 €.

La contribution au budget du SDIS versée par le Département (7 629 548 €) correspond au niveau établi en 2015, l'exercice 2016 ayant donné lieu à un rattrapage exceptionnel destiné à couvrir la hausse des indemnités SPV.

Le montant des contributions versées par les communes et les EPCI (8 847 849 €) reste quant à lui inchangé, à l'exception de la rectification de la contribution de la commune de Hauteroche.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert aux EPCI de la contribution au SDIS des communes se poursuit. Le montant de leur contribution est ainsi passé de 4 666 694 € répartis entre 6 EPCI compétents en 2015, à 5 566 002 € en 2016 pour 8 EPCI contributeurs, puis à 7 120 361 € partagés entre 12 EPCI en 2017.

CONTRIBUTIONS	2015		2016		2017	
	€	%	€	%	€	%
Département	7 629 048 €	46,30%	7 829 548 €	46,94%	7 629 548 €	46,30%
Communes/EPCI	8 849 373 €	53,70%	8 849 373 €	53,06%	8 847 849 €	53,70%
<i>dont Communes</i>	4 182 679 €	25,38%	3 283 371 €	19,69%	1 727 488 €	10,48%
<i>dont EPCI</i>	4 666 694 €	28,32%	5 566 002 €	33,37%	7 120 361 €	43,21%
TOTAL	16 478 421 €	100,00%	16 678 921 €	100,00%	16 477 397 €	100,00%

Le chapitre se compose également du remboursement en annuités des intérêts des emprunts financés par le Département. En baisse de 9,25%, celui-ci s'établit à 103 871 €, contre 114 453 € en 2016, profitant de l'orientation favorable des taux interbancaires appliqués à certains emprunts à taux révisables.

Enfin, un certain nombre de communes versent au SDIS une participation à la construction de casernes, via le remboursement en annuités d'emprunt, pour un montant de 119 572 €. Établi selon un tableau d'amortissement fixe, le montant des participations des communes était de 125 994 € en 2016.

c/77 – Produits exceptionnels : 137 826 € (+ 36 458 €, soit + 35,97%)

Le chapitre des produits exceptionnels a profité d'un rebond des cessions d'immobilisation, notamment des ventes de véhicules, qui ont atteint 72 825 €, contre 24 522 € l'année passée.

Les autres recettes du chapitre se composent du remboursement, par CNP Assurance, d'une surcotisation à la PFR pour 32 723 €, mais également des pénalités de marchés perçus par le SDIS (4 990 €) ainsi que des indemnités de sinistres versées par les sociétés d'assurance.

c/013 – Atténuation de charges : 24 007 € (- 8 927 €, soit - 27,11%)

Les atténuations de charges ont concerné une régularisation des cotisations versées à la MNSP pour la protection sociale des SPV (convention de gestion), pour 19 497 €, ainsi que des remboursements de charges sociales pour 4 510 €.

Les recettes de ce chapitre ont enregistré une baisse de 27,11% par rapport à 2016, notamment en raison de la suspension des remboursements du supplément familial de traitement par le Fonds National de Compensation, selon un système de péréquation avec calcul annuel.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2016	Crédits 2017 BP + BS	Réalisé 2017	% Réalisation	Variation 2016/2017
10	Dotations, fonds divers et réserves		- €	- €		
13	Subventions d'investissement	- €	13 000 €	12 654 €	97,34%	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	481 620 €	482 273 €	482 273 €	100,00%	0,14%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	191 292 €	957 995 €	452 255 €	47,21%	136,42%
204	Subventions d'équipement versées		156 500 €	- €	0,00%	0,00%
21	Immobilisations corporelles	1 611 356 €	3 921 415 €	1 943 094 €	49,55%	20,59%
23	Immobilisations en cours	349 499 €	770 798 €	257 229 €	33,37%	-26,40%
020	Dépenses imprévues	- €	249 984 €	- €	0,00%	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		2 633 767 €	6 551 966 €	3 147 506 €	48,04%	19,51%
040	Opérations d'ordre entre sections	460 954 €	372 398 €	372 397 €		
<i>dont</i>	<i>Neutralisation</i>	450 354 €	371 000 €	1 397 €	0,38%	
041	Opérations Patrimoniales	838 817 €				
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 299 771 €	372 398 €	372 397 €	100,00%	-71,35%
TOTAL GENERAL- DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 933 538 €	6 924 364 €	3 519 903 €	50,83%	-10,52%

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'établit à 3 147 506 €, soit une augmentation de 19,51% par rapport à 2016.

Le taux de réalisation est de 48,04% (32,73% en 2016 ; 78,09% en 2015). Ce ratio s'explique par la faible consommation des crédits liés aux opérations CIS DES COMBES (10,41%), CIS LONS/POLE LOGISTIQUE (30,11%) ainsi que des achats de matériels roulants (36,59%).

c/13- Subventions d'investissement : 12 654 € (+ 12 654 €)

Il s'agit d'une subvention d'investissement d'État perçue par le SDIS, maître d'ouvrage du CIS de LA MARRE, et reversée à la commune de LA MARRE dans le cadre de l'ex réserve parlementaire.

c/16- Emprunts et dettes assimilés : 482 273 € (soit + 653 €, soit + 0,14%)

Ce chapitre concerne le remboursement du capital des différents emprunts en cours. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017 c'est pourquoi celui-ci reste stable à 482 273 €.

c/20- Immobilisations incorporelles : 452 255 € (soit +260 963 €, soit +136,42 %)

Les immobilisations incorporelles sont en hausse en raison :

- d'une part de l'augmentation des frais d'études (+ 155 665 €), notamment générée par le lancement des projets de construction du CIS LONS/POLE LOGISTIQUE (+ 137 689 €), et du CIS ORCHAMPS/CHAUX (+ 4 819 €),
- d'autre part de la progression des droits de licences (+106 979 €), conséquence de l'acquisition du nouveau logiciel ANTIBIA pour un montant de 102 603 €.

c/204 – Subventions d'équipement versées: 0 €

Les subventions d'équipement provisionnées au BP 2017 pour 156 500 € ont été reportées sur l'exercice 2018 en raison du retard constaté dans le lancement des travaux. Ces subventions concernent la réhabilitation du CIS CLAIRVAUX-LES-LACS (56 500 €) ainsi que la construction du CIS LES ROUSSES (100 000 €).

c/21 – Immobilisations corporelles : 1 943 094 € (+ 331 738 €, soit + 20,59 %)

La hausse de 20,59% des immobilisations corporelles provient essentiellement de l'augmentation des achats en matériels informatiques (+ 93 725 €), en matériels et outillages techniques (+ 53 935 €) et en véhicules (+ 353 335 €). Pour mémoire, les achats de véhicules ont été réalisés ainsi :

- 799 052 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2016, mais réalisé en 2017, comprenant l'achat de 4 VSAV, 1 contrôle décennal d'une EPSA, 1 VSR, 1 VLHR et du matériel de désincarcération ;
- 98 184 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2017, correspondant à l'achat de 2 VL, 1 équipement FPTL et 2 VTU.

Les dépenses liées à la construction ou la rénovation de bâtiments publics (+ 16 087 €), ainsi qu'à l'agencement de terrains (+ 2 682 €) contribuent également à la hausse des immobilisations corporelles.

A l'inverse, une baisse significative des dépenses est observée sur les articles suivants :

- - 106 255 € en achats d'autres matériels d'incendie et de secours (hors habillement), soit -25,27% ;
- - 37 315 € en mobiliers de bureau, soit - 77,17% ;
- - 16 232 € en matériels non mobiles d'incendie et de secours, soit - 63,61% ;
- - 6 700 € en achats d'autres mobiliers, soit - 75,74 %.

Les dépenses d'habillement s'élèvent à 197 922 € et reculent de 9,81% (-21 525 €). Les deux plans de dotations pluriannuels lancés en 2016 se poursuivent, comprenant :

- le renouvellement des casques F1 SF par les casques F1 XF de couleur jaune : achat de 110 casques pour un montant de 36 091 € ;
- La dotation en blousons coupe-vent (softs shell) : achat de 450 blousons pour un montant de 29 646 €.

Il a été également consacré 7 788 € pour l'équipement des JSP.

c/23 – Immobilisations en cours : 257 229 € (- 92 269 €, soit - 26,40 %)

Le chapitre des immobilisations en cours s'établit à 257 229 €. La clôture en 2016 des opérations de construction des CIS LA MARRE, CHAUMERGY, CHAUSSIN, DOLE justifie l'importante baisse des crédits affectés à ce chapitre en 2017.

Les immobilisations en cours n'ont ainsi concerné que les opérations du CIS ANDELOT-EN-MONTAGNE (240 495 €) et les travaux sur la toiture du CEPARI (16 734 €).

2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2016	Crédits 2017 BP + BS	Réalisé 2017	% Réalisation	Variation 2016/2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	856 469 €	458 245 €	469 344 €	102,42%	-45,20%
13	Subventions d'investissement	429 217 €	1 044 481 €	676 634 €	64,78%	57,64%
21	Immobilisations corporelles		- €	5 084 €		100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations		23 000 €	- €	0,00%	0,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 285 686 €	1 525 726 €	1 151 061 €	75,44%	-10,47%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 667 488 €	3 126 755 €	3 086 311 €	98,71%	-15,85%
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 667 488 €	3 126 755 €	3 086 311 €	98,71%	-15,85%
TOTAL GENERAL - RECETTE D'INVESTISSEMENT		4 953 174 €	4 652 481 €	4 237 373 €	91,08%	-14,45%

c/10 – Dotations, fonds divers et réserves : 469 344 € (- 387 125 €, soit - 45,20%)

Le montant du FCTVA perçu en 2017 est de 469 344 € et diminue en raison de la clôture de l'opération CIS GRAND DOLE qui a donné lieu à perception en 2016.

c/13 – Subventions d'investissement : 676 634 € (+ 247 217 €, soit + 57,64 %)

Ce chapitre correspond aux subventions versées par le Département et les communes pour la construction de casernes. Celui-ci s'élève à 676 634 € et comprend :

- les remboursements par le Département du capital des emprunts pour le financement des constructions des casernes de ST-CLAUDE, MONT-SUR-MONNET, VIRY, THERVAY, CHAMPAGNOLE et DOLE, pour un montant de 245 781 € ;
- les subventions en capital versées par les communes co-financeurs de la construction des casernes GRAND DOLE (204 580€), LES COMBES (113 333 €), ANDELOT (49 800 €), et de la fusion LA BIENNE LA VALLEE (39 036 €).
- le versement par l'État de la subvention D(SIS)², d'un montant de 11 449 €, destinée à l'achat de tablettes informatiques, ainsi que de la subvention d'équipement pour la construction du CIS LA MARRE (12 654 €).

c/040 - Opérations d'ordre entre sections : 3 086 311 € (- 581 311 €, soit - 15,85%)

Ce chapitre concerne essentiellement le transfert de la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour la somme de 3 012 732 €.

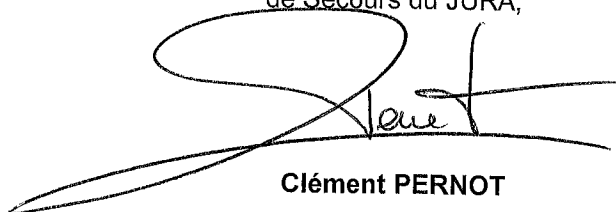
Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017.

DECISION N° C 2018-21 DU 19 JUIN 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017, ci-joint.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 21 JUIN 2018
Affiché le 21 JUIN 2018
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT